

MORCHAIN. — Quelques personnes se rendant à Fontaine, par le chemin de traverse qui conduit à Morchain, aperçurent un tombereau attelé de trois chevaux stationnant dans la neige, sans conducteur.

Il s'agit d'un cadavre de 90 centimètres de neige, le cadavre du nommé Poupard Auguste, âgé de 46 ans, cultivateur à Morchain.

— CARRIAT. — Samedi matin, rue des Cordiers, une femme qui était depuis longtemps malade, a été trouvée étendue dans son lit. C'est aux appels des enfants, qui ne voyaient pas bouger leur mère, que les voisins sont accourus.

— DOUAL. — La souscription organisée par la Gazette de Douai s'élevait hier soir, au chiffre de 27,900 fr. 60.

— PARMESMUS. — M. le préfet du Nord, vient d'adresser une lettre de félicitations à M. Laurent, instituteur dans cette commune, qui, le 15 décembre dernier, a fait preuve de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

— BUREAU. — Hier matin, le feu a détruit dans cette localité deux habitations, l'une appartenant à M. Barras, l'autre à M. Doff. Les pertes assurées s'élevaient à 18,000 fr.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 19 décembre. — Pierre Eriot, rue des Angles, 18. — Edouard Desaine, rue de l'Épée, cour Lampe, 21. — Blanche Decottignies, rue du Luxembourg, fort Cornebier, 2. — Julie Vannewenhuysse, rue Cugnot, 4. — Edouard Lamons, rue des Fossés, 4. — Augustin Dumoulin, rue des Fossés, 4. — Joseph Thiébaud, rue de la Paix, 62. — Joseph Kerckhove, rue du Château, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 décembre. — Etienne Motte, 58 ans, propriétaire, rue des Arts, 4. — Henri Leclercq, 49 ans, cultivateur, cour Linge, 13. — Vic or Lambert, 56 ans, cultivateur, rue de la Paix, 10. — Louis-Maurice, 1 an, rue des Angles-Fossés, cour Linge, 13. — Catherine Baya, 46 ans, rue de la Paix, 10. — Léon Demeulenaere, 8 mois, Grand Rue, cour Platel, 3. — Louis, 12 ans, 50 ans, chef de notaire, rue de la Paix, 10. — Jean-Baptiste Massens, 72 ans, rue de Lannoy, cour Borgia, 6. — Achille Blanche, 4 ans, rue de l'Épée, 19. — Etienne Vanmeurven, 7 mois, rue des Longues-Fossés, cité Saint-Jos, 7. — Marie Vanjemelebroeck, 3 ans, rue de la Paix, 10. — Marie, 1 mois, rue de Lannoy. — Marie Delannoy, 80 ans à l'hospice. — Marguerite Olivier, 4 ans, rue du Vieil-Abreuvoir.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les amis et connaissances de la famille MOTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Etienne-Maurice MOTTE, veuf de Dame Catherine Desarmont, managère de la prière de Saint-Martin, décédé à Roubaix le 19 décembre 1878, dans sa 59e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au service funèbre qui aura lieu le dimanche 22 courant, à 11 heures 1/2, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, dans l'église St-Séverin, à Roubaix. MESSIEURS LE CONVOI qui sera célébré le dimanche 22 courant, à 11 heures 1/2, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, dans l'église St-Séverin, à Roubaix. Les LAUDS seront chantés le même jour, à 9 heures 1/2, dans l'église St-Séverin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 4.

Les amis et connaissances de la famille CAPART-LEHENDU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Albert-Ferdinand CAPART, décédé à Roubaix le 21 décembre 1878, à l'âge de 41 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT D'ÂME, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1/2, dans l'église St-Élisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, n° 23.

Les amis et connaissances de la famille OLIVIER-MARIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Marguerite OLIVIER, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1878, à l'âge de 39 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT D'ÂME, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1/2, dans l'église St-Élisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, n° 23.

OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église St-Martin, le mardi 23 décembre 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis-François DESFONTAINES, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1878, à l'âge de 72 ans, marié à Madame Marie-Anne, née Desfontaines, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1878, à l'âge de 70 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église St-Martin, le mardi 23 décembre 1878, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis BOSUET, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1878, à l'âge de 46 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame Elisabeth-Mathilde-Joseph DANSETTE, épouse de Monsieur Henri DEVAUX, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, à l'âge de 46 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 décembre 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph FÉLIX, décédé à Roubaix, le 22 juin 1854, à l'âge de 72 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### GÉOGRAPHIE

Le chemin de fer transsaharien et les intérêts commerciaux. — Le mouvement commercial dans le Soudan. — Tombouctou et les caravanes. — Le marché de Djenné. — Les relations commerciales entre le Sahara et le Soudan. — L'or en Afrique. — Productions végétales. — L'arbre à beurre. — Le sucre et le café. — Le bétail.

Se conformant à l'exemple qui lui avait été donné par le Sénat, la Chambre des députés a voté vendredi dernier sans discussion un crédit de six cent mille francs destiné à exécuter les explorations et les études nécessaires pour préparer la mise en communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Soudan. C'est ainsi que peu à peu l'idée dont l'initiative est due à M. Duponchel fait son chemin et rencontre des adhésions nouvelles.

Utilité de joindre à notre colonie du Sénégal à l'Algérie, nécessité d'étendre l'influence et le renom de la France en Afrique, devoirs que crée, à l'égard des peuples à demi-barbares, le degré de civilisation auquel sont parvenus les peuples européens, tels sont les principaux arguments mis en avant par les personnes qui s'intéressent à l'établissement d'un chemin de fer transsaharien. Ces considérations ont certes une grande valeur. Comme le disait il y a quelques années un illustre prélat dont la France sent encore la perte (1), « tandis que l'histoire de l'Asie aux Turcs ce qu'ils ont fait de l'Amérique, aux Anglais ce qu'ils ont fait de l'Inde, il sera demandé aux Français ce qu'ils ont fait de l'Afrique. »

Mais à côté de ces hautes considérations, il en est d'autres d'un intérêt plus immédiat et plus pratique qu'il convient de ne pas négliger. Il y a notamment un point capital, peut-être pas jusqu'à présent suffisamment mis en lumière, qu'il est essentiel de résoudre avant de donner suite au projet de Transsaharien. C'est la question de savoir quelles sont les ressources agricoles et commerciales du Soudan et si le commerce que nous pourrions établir avec ce pays serait assez important et assez rémunérateur pour justifier la construction d'une voie ferrée se reliant avec la Méditerranée. Ce point de vue particulier a été récemment étudié dans le Correspondant, par M. J. de Parieu (2). Les indications données à ce sujet par le fils de l'honorable sénateur du Cantal nous paraissent tout à fait dignes d'attention et nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré d'en parler à notre tour.

Les récits publiés par les explorateurs du Soudan, depuis Mungo-Park, Clapperton, Lauder, René Caillié, et le docteur Barth jusqu'à Livingstone, Cameron, Stanley, Mage, Say, Lapeyrou, Soleillet et Burdo, s'accordent à reconnaître que la plupart des régions du Soudan sont d'une fertilité prodigieuse et que la Providence y a semé ses biens avec une prodigalité peu commune. Nous avons là au moins une indication sur l'importance du mouvement commercial qui se développerait à la faveur de l'établissement de voies ferrées. Pour se faire une idée bien complète de la valeur de ce mouvement, il faudrait pouvoir relever et pointer pendant plusieurs années consécutives le nombre des caravanes qui traversent le Sahara, la quantité de marchandises et de chameaux qui les composent, la nature, le poids et la valeur des marchandises transportées. A défaut de ces renseignements, on peut du moins relever dans les récits des explorateurs de cette région des renseignements précieux. Il est une ville notamment, célèbre depuis longtemps par l'importance de son marché, aujourd'hui un peu déchu, mais qui mérite encore d'attirer l'attention. C'est Tombouctou. Bâtie au milieu d'une plaine de sable, à peu de distance du Niger, Tombouctou est peuplée de 15 à 20,000 habitants, auxquels il faut ajouter, pendant la saison des affaires, 5 à 10,000 étrangers. Des routes commerciales conduisent de Tombouctou dans toutes les parties de l'Afrique ; mais c'est par les voies principales que s'opère le commerce d'exportation : au sud-ouest, par la voie du Niger ; au Nord, par le Maroc et Ghadamès. Que les voyageurs qui ont parlé de caravanes de dix mille chameaux arrivant de septembre à novembre à Tombouctou se soient rendus coupables de quelque exagération, cela ne paraît pas contestable ; mais il est certain que les caravanes y sont à cette époque de l'année fréquentes et nombreuses, et que la cité africaine serait certainement un des principaux centres commerciaux de l'Afrique centrale, si surtout elle était mise en rapports directs et faciles avec notre colonie algérienne. C'est à Tombouctou que les caravanes vendent leurs marchandises et achètent leurs carreaux de retour. C'est là que se réunissent tous les marchands de Tunis, de Tripoli, de Fez, du Maroc, de Ghadamès, dont les négociations de Tombouctou ne sont, du moins pour la plupart, que de simples agents, y prenant l'or pour le distribuer ensuite dans tout le nord de l'Afrique.

M. de Parieu, dans son étude sur le commerce du Soudan, a relevé les productions agricoles, les productions végétales, les productions animales, les productions minérales, les productions industrielles, les productions commerciales, les productions artistiques, les productions littéraires, les productions scientifiques, les productions philosophiques, les productions historiques, les productions géographiques, les productions ethnographiques, les productions linguistiques, les productions littéraires, les productions artistiques, les productions scientifiques, les productions philosophiques, les productions historiques, les productions géographiques, les productions ethnographiques, les productions linguistiques.

Si on considère maintenant les productions agricoles, on constatera que la zone septentrionale du Soudan fournira avec abondance du coton. Les indigènes fabriquent avec le coton de belles étoffes destinées dans le commerce. On en tirera encore l'indigo et le riz, dont certains explorateurs ont rencontré des champs immenses et qui croissent naturellement sur toute cette région. Le climat leur est en effet particulièrement favorable. Dans le Soudan oriental, le blé et le coton viennent aussi en abondance. Sur les bords du Niger, grâce aux irrigations fertiles du fleuve, la culture du riz, du millet, du blé indien, et en général, de toutes les céréales, est très-développée. Le tabac est cultivé dans tout le Soudan. On trouve aussi un

chanvre gris, très-solide, qui résiste surtout dans l'eau ; les dattiers, les figuiers, les bananiers se rencontrent pour ainsi dire, à chaque pas. Parmi les productions végétales, il convient de signaler particulièrement la noix de kola ou gourou et l'arbre à beurre. La noix de kola, dont Ritter et Barth signalent l'abondance sur le marché de Tombouctou sert, à rendre potable l'eau des déserts et rend aux indigènes des services analogues à ceux que nous rend le café. L'arbre à beurre, appelé Shea, ressemble au chène américain. Mungo Park affirme qu'il croît presque sans culture sur de grandes étendues. René Caillié en a trouvé des forêts continues pendant un mois de marche sur les coteaux de la rive droite du haut Niger. On extrait de son fruit une matière butyreuse que les indigènes estiment à l'égal du beurre fabriqué avec le lait et qui est plus blanc et plus ferme qu'aucun beurre de lait de vache. Le prix au détail de ce beurre végétal ne dépasse pas 40 centimes le kilogramme sur les lieux de production. C'est un des principaux articles du commerce intérieur de ces contrées. Son emploi, s'il se propageait en Europe, grâce à des communications régulières, pourrait, affirme M. de Parieu, y produire une sorte de révolution économique.

Ajoutons enfin que nombre de végétaux pourraient certainement être acclimatés dans l'Afrique centrale. Le sucre et le café, notamment, qui paraissent jusqu'ici n'avoir été l'objet d'aucune culture suivie dans le Soudan, s'y propageraient et s'y développeraient dans des conditions tout au moins aussi favorables que sur le littoral et dans les Antilles. Barh a vu une petite plantation de cannes à sucre réussir parfaitement dans le Bourou, entre les mains d'un ancien esclave revenu des Antilles. Les derniers explorateurs qui ont parcouru la région des grands lacs, dans laquelle prennent leur source la plupart des tributaires du lac Tchad et de la Bénoué, y ont vu le café réussir aussi bien qu'à Zanzibar.

A la hauteur des villages d'Akra-Uteri, dans le pays d'Abo, sur le Niger inférieur, M. Burdo, (\*) signale la présence de nombreux troupeaux de bœufs. Ici, écrit-il, « le sol est fertile, se couvre d'une herbe plantureuse du plus beau vert ; les bœufs et les buffles abondent. C'est parce qu'elle en-dessus d'Akra-Uteri, se nomme l'île des Bœufs. » L'ivoire serait aussi une des ressources importantes du Soudan, car les éléphants et les hippopotames s'y rencontrent communément.

On voit donc que le commerce européen trouverait dans les régions soudanaises un vaste champ d'activité. Ce n'est pas là, disons-le encore une fois, les seules raisons qui militent en faveur du projet dont M. Duponchel a eu l'initiative, mais elles ont néanmoins leur valeur. Tout en poursuivant en Afrique une œuvre de civilisation et d'humanité, la France, par l'établissement du transsaharien, ouvrirait à son commerce des perspectives singulièrement séduisantes.

D' FABIUS.

Adresses Industrielles & Commerciales. — Henri DENIAU, architecte industriel rue Blancheville, 73, Roubaix.

Spécialités Comestibles. — OUDART-FLOREN, rue Ikermann 9 à Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteilles et bouchons.

Jean MASQUELIER, rue Pauvre 7 au n. de coiffure. — Parfumerie 14

Confections. — VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de nœcs.

Articles de blanc. — Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY BONNAVE-PEQUEUR, rue Nain, 3, (près de l'Hôtel-Ferraille) Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustrés, girandoles et candélabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émail, COUTELLE RIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Spécialité de Bonnave. — M<sup>me</sup> veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 74 25 Courant 79 75 4 premiers 74 25 4 de mai 82 25 Courant 72 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 20 Décembre. — 6 heures soir. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25

PARIS, 19 décembre. — Dépêche de 2 heures. Huile de colza. Janvier-février 69 68 50 Courant 72 25 4 premiers 72 25 4 de mai 82 25 Huile de lin. Janvier-février 72 25 Courant 73 25 4 de mars 72 70 4 premiers 73 25 Bleds. Courant 34 10 Spiritueux. Janvier-février 34 10 Courant 69 25 4 de mars 34 10 4 premiers 68 50 Soignes. Courant 24 50 Spiritueux. Janvier-février 24 50 Courant 68 25 4 de mars 24 50 4 premiers 68 75 Courant 24 50 Sucres roux. Janvier-février 24 50 Courant 72 25 4 de mars 24 50 4 premiers 72 25 Sucres blancs. Janvier-février 74 25 Courant 74 25 4 de mars 74 25 4 premiers 74 25